

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relatif au plan local d'urbanisme et la révision du zonage d'assainissement collectif

Commune de SAINT PIERRE DE LAGES

Par arrêté n° 19-16 en date du 08 mars 2019

Le Maire de SAINT PIERRE DE LAGES a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur les projets d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de révision du zonage d'assainissement collectif.

A cet effet, Monsieur Jérémie LEMOINE, Ingénieur territorial a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par M. le Président du tribunal administratif ;

L'enquête se déroulera à la mairie de SAINT PIERRE DE LAGES du **01 avril 2019 au 27 avril 2019** aux jours et heures habituelles d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de SAINT PIERRE DE LAGES aux dates et heures suivants :

- **Le lundi 01 avril 2019 de 9h00 à 12H00**
- **Le mercredi 17 avril 2019 de 14h00 à 17h00**
- **Le samedi 27 avril 2019 de 9h00 à 12H00**

Le public pourra prendre connaissance des deux dossiers soumis à enquête publique :

- en format papier sur le lieu de l'enquête publique, aux jours et heures habituelles d'ouverture ;
- sur le site internet suivant : www.stpierredelages.fr ;

Les personnes intéressées par les dossiers d'enquête pourront en obtenir communication à leur demande et à leurs frais.

Pendant le délai de l'enquête, le public pourra transmettre ses observations et propositions :

- en les consignant dans le registre disponible sur le lieu de l'enquête ;
- en les adressant au commissaire enquêteur par courrier postal à l'adresse suivante : Mairie de SAINT PIERRE DE LAGES, avenue de Toulouse 31570 SAINT PIERRE DE LAGES,
- en les consignant sur le registre dématérialisé de l'enquête, accessible sur le site internet de l'enquête : <https://www.registre-dematerialise.fr/1217> et/ou par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-1217@registre-dematerialise.fr

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, transmis au Maire, seront tenus à la disposition du public :

- à la mairie de SAINT PIERRE DE LAGES pendant un an à compter de la clôture de l'enquête ;
- sur le site internet de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le PLU sera approuvé par délibération du Conseil municipal et le zonage d'assainissement collectif révisé par le syndicat mixte « réseau31 ».

Mme le Maire
Laurence KLEIN